



**Dans le cadre du programme « Artiste Rencontre Territoire »
résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle,**

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

en partenariat avec

la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle,

l'association Pollen,

et en lien avec

le conseil départemental de la Somme

et la communauté de communes du Territoire Nord Picardie

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

**en direction des artistes de toute discipline artistique
dont la recherche et la production sont traversées par les questions de
patrimoine et de paysage**

**pour une résidence-mission d'une durée de 3 mois
à répartir entre le 12 janvier et le 03 Juillet 2026**

En cohérence avec la stratégie régionale en faveur de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle et dans une optique de généralisation, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France en partenariat avec l'association Pollen et la délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et en lien avec les conseils départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme initie à compter de l'année scolaire 2025-2026 le déploiement à titre expérimental de quatre résidences-mission d'artistes. Celles-ci seront implantées à l'échelle de cinq intercommunalités situées dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle seront menées en faveur de toute la population avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs à l'échelle des périmètres territoriaux concernés. L'artiste ou l'équipe artistique sélectionnée dans ce cadre sera présent sur le territoire pour une durée de 3 mois consécutifs afin de donner à voir, à comprendre et à vivre les processus de création qu'il ou elle met en œuvre. Pour cela, une grande diversité de propositions artistiques sera co-élaborée en lien avec les équipes volontaires d'enseignants, d'animateurs, de médiateurs, professionnels du territoire en faveur de ces jeunes publics.

Mission confiée à l'association Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles.

Depuis sept ans, Pollen développe et coordonne en partenariat avec la DRAC et la DRAEAC Hauts-de-France le programme de résidences-mission "Arts de rencontre". En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles.

Dans une volonté d'accentuer la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et d'encourager l'engagement des territoires non encore couverts par des contrats territoriaux d'EAC, la DRAC a souhaité en lien avec ses partenaires faire évoluer ce partenariat en confiant à Pollen le déploiement et la coordination de quatre résidences-mission s'inscrivant le programme « artiste rencontre territoire » (ART).

1) Le territoire d'action et les partenaires locaux

Situation du territoire - CC Territoire Nord Picardie



Le territoire d'action sur lequel se déploie cette résidence-mission est la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP). La CCTNP, créée le 1er janvier 2017, est issue de la fusion des trois ex-communautés de communes du Doullennais, du Bernavillois et Bocage-Hallue. Elle regroupe 65 communes et une population d'environ 32 000 habitants.

Son siège se situe sur la commune de Doullens, pôle structurant majeur du Grand Amiénois, au nord du territoire. Forte de près de 6300 habitants, Doullens, sixième ville du département de la Somme, troisième du Grand Amiénois, possède un bassin de vie de proximité qui rayonne au-delà des limites du Grand Amiénois, notamment au nord, dans le sud Artois.

Outre Doullens, les bourgs de Bernaville et Villers-Bocage sont des pôles de proximité à l'échelle de la communauté de communes. Bernaville, 1097 habitants (au 1er janvier 2016), pôle de proximité structurant à l'ouest du territoire intercommunal, offre un visage rural préservé. La commune bénéficie de l'aire d'influence du pôle de Doullens mais également d'autres bourgs de proximité tels qu'Auxi le Château et Flixecourt, et des agglomérations amiénoise et abbevilloise.

Villers-Bocage, au sud du territoire, pôle de proximité structurant, 1 408 habitants (au 1er janvier 2016), présente une identité périurbaine marquée dans l'aire d'influence de l'agglomération amiénoise.

La communauté de communes du Territoire Nord Picardie s'est engagée dès 2019 dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire qui a fait l'objet d'une démarche d'actualisation pour la période 2023-2026. Ce projet est accompagné par le conseil départemental de la Somme à travers un contrat culturel de territoire annuel.

Le projet culturel de territoire renouvelé poursuit les grandes orientations suivantes :

- développer et aménager un service public de la culture
- faire de la présence artistique un vecteur d'appropriation et de bien vivre pour les habitants du territoire
- articuler culture et tourisme au service du rayonnement du territoire.

Ces grandes orientations se déclinent dans les champs sectoriels suivants :

- la lecture publique : encourager la montée en compétence du réseau de lecture publique et renforcer son action auprès des populations ce qui s'est traduit notamment par la signature d'un contrat territoire-lecture 2023-2025 conclu en partenariat avec la Drac Hauts-de-France ;
- les enseignements artistiques : favoriser le développement des pratiques amateurs et collectives, encourager la structuration des partenariats tout comme l'ouverture à de nouvelles disciplines artistiques, faire de la création artistique un moteur permanent du conservatoire à rayonnement intercommunal ;
- le spectacle vivant : faire de la création un vecteur d'expression et de rayonnement en proposant une saison culturelle ambitieuse, en accompagnant la diffusion et la création d'un programme d'actions culturelles, le développement de l'offre jeune public scolaire ainsi qu'une offre décentralisée s'appuyant sur des lieux territorialement structurants ;
- le cinéma : le territoire dispose d'une salle de cinéma intercommunale située à Doullens, le Tivoli.
- le patrimoine : inventorier, préserver, protéger, valoriser le patrimoine architectural et naturel afin d'en faire un levier de rayonnement et d'attractivité du territoire.

Le Territoire Nord Picardie recèle un patrimoine naturel, historique et architectural riche et varié, que des générations de Picards ont su construire et préserver.

Bercés par les flots de l'Authie, de la Grouche et de l'Hallue, nos villages possèdent de nombreux atouts touristiques tels que la Cité souterraine de Naours, la cité médiévale de Luchaux, les beffrois de Doullens et de Luchaux (UNESCO), la citadelle de Doullens, le Musée Lombart, la Salle du Commandement Unique, mais également les nombreuses églises et clochers, châteaux, manoirs, sources, croix et calvaires qui constituent le "petit patrimoine" de chacune de nos communes.

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par 2 circonscriptions scolaires : Doullens et Amiens Centre Somme

Cela représente :

- pour l'enseignement public : 26 écoles, 4 collèges (3 collèges généraux et 1 collège professionnel) et 2 lycées d'enseignement général et technique et professionnel ;
- pour l'enseignement privé : 2 écoles.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, le territoire intercommunal compte de nombreuses associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, mais aussi des structures de loisirs, d'accompagnement social, ou relevant du champ sanitaire et médico-social tels que :

- trois relais petite enfance situés à Bernaville, Villers-Bocage et Doullens ;
- les centres d'accueil et de loisirs (en dehors du temps scolaire, pendant les vacances et les mercredis) ;
- le centre intercommunal aquatique Eldorad'Ô à Doullens ainsi que deux gymnases en régie communautaire ;
- un office de tourisme intercommunal situé à Doullens.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, la résidence-mission s'appuie sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables, et jouent un rôle clé dans l'amplification des effets de la présence des artistes. Ces structures sont :

- la salle de cinéma intercommunale situé à Doullens : Le Tivoli offre toute l'année une programmation riche et variée (films de genre, blockbusters) ainsi que des animations et événements (ciné goûter, ciné anniversaire, ciné concert, participation à la fête du cinéma et au Printemps du cinéma...). Il est équipé d'un système pour la "3D", d'un système pour les sourds et malentendants et de l'audiodescription pour les malvoyants et possède 93 fauteuils et 3 places pour les personnes à mobilité réduite.
- les 8 bibliothèques en réseau (Beauquesne, Beauval, Bernaville, Doullens, Flesselles, Naours, Saint-Gratien et Villers-Bocage) : lieu de vie où les usagers et usagères peuvent emprunter des livres, des magazines, des DVD, des CD mais aussi participer à de nombreuses animations (rencontres autour des livres, résidences d'auteurs, expositions, ateliers...).
- un conservatoire de Musique et de Théâtre à rayonnement intercommunal : pôle ressource du territoire, le conservatoire propose des actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle, des ateliers d'éveil et de l'initiation en musique et théâtre, une formation pour les amateurs et une formation artistique complète. Un pôle handicap est en cours de réflexion afin de tendre vers un projet d'établissement inclusif et adaptés favorisant l'accueil en situation de handicap.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

[Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie](#)

[ACCUEIL - Office de Tourisme du Territoire Nord Picardie > Somme > Hauts-de-France](#)

2) A propos du présent appel à candidatures

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour

l'artiste, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'elle ou il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se distinguant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, un artiste français ou étranger, de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par les questions de patrimoine et de paysage.

Le patrimoine, dans ses différentes dimensions (architectural, naturel, ou immatériel) constitue un véritable réservoir de récits stimulant l'imaginaire et la créativité. Le paysage, à la fois contexte visuel et espace vécu, interroge notre relation au temps et à l'environnement. L'artiste sera invité dans le cadre de cette résidence à expérimenter des formes artistiques questionnant les traces visibles et invisibles de l'histoire et susceptibles de faire émerger, de révéler des représentations liées au territoire et ainsi de contribuer à son appropriation ou sa réappropriation.

L'artiste candidat doit :

- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité, de sa production.
- Comprendre les enjeux de la résidence-mission et être en pleine mesure de s'impliquer pendant toute sa durée.
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel pour ses déplacements sur le territoire de résidence.

Il est attendu que l'artiste formalise dans le dossier de candidature les articulations possibles ou projetées entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie, rendant en cela, sa candidature unique et adaptée aussi bien au territoire, qu'à la population cible et aux enjeux spécifiques de la résidence-mission.

L'artiste devra résider sur le territoire et se rendre disponible de manière exclusive pour la résidence-mission aux dates mentionnées ci-dessous selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois, soit douze semaines de présence effective, à répartir sur la période du 12 janvier au 03 Juillet 2026 inclus. Ces 12 semaines peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités selon un calendrier prévisionnel que l'artiste fournira à sa candidature selon ses disponibilités. L'artiste veillera néanmoins à ce que sa présence soit

condensée. Le calendrier définitif sera défini conjointement entre l'artiste et les partenaires de ce programme.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont de la résidence-mission :**

Une phase de découverte d'une semaine est organisée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission. L'artiste sera invité à cette occasion à participer à une ou rencontres de prise de contacts avec les équipes enseignantes et professionnelles de la jeunesse : de l'animation, l'éducation, la médiation, la culture, l'action sociale, la santé, la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission :**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes enseignantes et/ou professionnelles de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire.

À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, et jeunes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Il est par ailleurs envisagé, sans que cela ne constitue une finalité, un ou plusieurs temps fort(s) collectif(s) de restitution, des moments de convivialité et de partage et dont la possibilité et la forme seront réfléchies collectivement avec l'artiste et les partenaires.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, douze structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe et non d'une seule interlocutrice.

Conditions financières et modalités contractuelles

- **Montant de l'allocation**

La contribution de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permet la rétribution de l'artiste.

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à 18 000 € HT, net de taxes ou coût total employeur selon le régime de l'artiste pour l'intégralité de la résidence, de la phase d'immersion au bilan. Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes : contrat de prestation, contrat de travail, notes d'auteur/d'autrice. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur/d'autrice – si l'artiste est concerné – sont intégrés dans l'enveloppe financière des 18 000 €.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, soit :

- les rencontres et échanges (téléphone, mails) avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »
- la diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs productions de l'artiste ; il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans une cours d'école, dans un lieu de loisirs ou dans l'espace public.

- **Modalités contractuelles**

Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu. L'artiste est embauché en CDD, régime en vigueur pour les actions de médiation et d'action culturelle. Dans le cas de l'embauche de l'artiste, le montant de l'allocation s'entend en coût total employeur.

La contractualisation peut aussi se faire sous forme de facturation, ou [de notes d'auteur/ autrice dans le cadre de revenus accessoires](#).

- **Allocation de diffusion**

Une enveloppe de 1000€ (HT ou net de taxes) selon le régime fiscal de l'artiste est attribuée en sus de l'allocation de résidence.

Il s'agit ici de diffusion de présentation ou représentations d'œuvres ouvertes à un large public. Ce type de diffusion n'est pas garanti à l'artiste et sera étudié avec l'association Pollen.

Sur cette enveloppe, les modalités financières et contractuelles sont modulées :

- Pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, si la diffusion est bien conforme aux descriptif et règles en vigueur pour ce régime, elle peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30% de la mission, et donc le cas échéant, de la rémunération totale.
- Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme aux descriptif et [règles en vigueur](#) pour ce statut.

Participation financière des frais annexes

- **Participation aux frais de déplacements**

Sur la durée de la résidence, Pollen participe aux frais de déplacements sur le territoire sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 2000 €.

Une prise en charge de deux aller-retours est également prévue pour participer aux frais de l'artiste entre son lieu de domicile jusqu'au territoire de résidence (la participation s'entend sur la base de deux allers-retours dans le cadre de la période de découverte et dans le cadre de la période de résidence)

En revanche, les autres éventuels trajets du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

- **Participation aux frais d'hébergement**

Pendant la durée de la mission, l'artiste devant obligatoirement résider sur la communauté de communes, Pollen participe aux frais d'hébergement sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 50€ / jour.

- **Petit matériel**

Une enveloppe de 1000€ (HT ou net de taxes le cas échéant) est prévue pour le petit matériel nécessaire pendant la résidence. Hors d'une embauche directe par Pollen, le montant est plafonné et pourra être remboursé sur facture et sur présentation des justificatifs correspondants.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de Pollen et l'artiste sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

L'association Pollen, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action.

À ce titre, Pollen :

- Accompagne l'artiste dans la découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise la mise en place de la résidence avec les partenaires de l'Éducation Nationale et les équipes du secteur de la jeunesse ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;
- Facilite avec le concours actif des partenaires locaux (responsables du monde associatif, équipes du secteur de la jeunesse, etc.) les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble des publics cibles ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Transition écologique

Dans une démarche de transition globale, il est essentiel que les acteurs et actrices du secteur culturel, au même titre que celles et ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, questionnent leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Cet appel à candidatures invite ainsi les artistes à intégrer pleinement cet enjeu dans leur démarche, dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Acte de la candidature

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- 1) Une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre évoque les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques. ;
- 2) Un curriculum vitae ;
- 3) Un dossier artistique (15 pages maximum) présentant un ensemble de productions représentatives et éventuellement, des exemples d'actions d'éducation artistique et culturelle réalisées précédemment
- 4) Le calendrier de présence ;
- 5) La fiche récapitulative en annexe dûment renseignée.

Le dossier de candidature est à envoyer en un seul et même document PDF.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : axepollen@gmail.com

Objet : Résidence-mission 2026 - CC Territoire Nord Picardie / nom de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 12 septembre 2025 - 12h.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Des entretiens avec les artistes présélectionnés seront organisés courant octobre - novembre 2025. Le nom de l'artiste lauréat sera annoncé autour du 13 novembre 2025.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Anne-Sophie Mellin - Directrice de Pollen

axepollen@gmail.com

03 20 47 81 72

ANNEXE : FICHE SYNTHETIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum)

Nom, prénom :

Adresse :

Contact tél. et mail :

Discipline(s) artistique(s) :

Période(s) de disponibilité pour la résidence :

1. Description synthétique de la démarche artistique :
2. Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une résidence-mission à des fins d'EAC ?
3. Pourquoi choisir de déposer une candidature pour une résidence-mission sur le territoire de la communauté de communes du territoire Nord Picardie ?
4. Comment envisagez-vous d'aborder les professionnels et les publics ciblés dans le cadre de la résidence ?
5. Citer un exemple de geste artistique que vous pourriez déployer dans ce cadre :